



Mesures de sécurité lors des formations

Cher formateur,

Afin d'organiser les cours et les examens en toute sécurité, les mesures suivantes doivent impérativement être respectées sous votre supervision.

En tant que formateur, vous devez également vous conformer strictement à ces mesures.

Veuillez les lire attentivement et nous rendre ce document rempli et signé pour accord. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre collaboration.

Les mesures de sécurité générales:

- Consulter les documents des étudiants au début d'une formation, les rassembler et les laisser dans le local. Les étudiants doivent aussi laisser une carte/feuille avec leur nom sur leur table.
- Pour les autres jours et/ou demi-jours de formation, toujours bien vérifier que les étudiants reprennent la même place que le(s) jour(s) précédent(s).
- **Port du masque obligatoire:** Les formateurs et les étudiants doivent porter un masque lors de leur présence sur l'ensemble du site Cedicol (aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur).
- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée du local de cours. Toute personne entrant dans le local doit se désinfecter les mains. Nous prévoyons du gel hydroalcoolique sur les bureaux des formateurs.
- Les formateurs peuvent utiliser une salle mise à leur disposition pour le lunch.
- Toujours respecter **1,5 mètres de distance**.
- Toilette extérieure : 1 par 1.
- Si un formateur présente des symptômes de maladie, il doit nous prévenir et rester chez lui.

Les mesures de sécurité dans le local de cours:

- **Le port du masque tout au long du cours et/ou de l'examen est obligatoire.** 1 masque par demi-journée sera mis à disposition par Cedicol.
- Le mobilier dans le local ne peut pas être déplacé (à l'exception d'une autorisation d'un responsable).
- À la fin de chaque demi-journée et à la sortie du local, le formateur doit désinfecter sa chaise et son bureau. Le formateur vérifie également que les étudiants font de même.

Données du formateur

Nom et prénom: Date:

Cours:

Signature pour accord: